

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
du site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » FR 820 1677**

Le 13 octobre 2022 à Donzère

Personnes présentes (36 personnes)

C. Vignal - Commune de Le Pouzin, **M. Fernandez** – Commune de Donzère, **J. Dumont** – Direction Départementale des Territoires de l’Ardèche, **M. Grivaud** - Direction Départementale des Territoires de l’Ardèche, **T. Insalacco** - Direction Départementale des Territoires de la Drôme, **O. Bouchet** – Fédération de pêche de la Drôme et APPMA de Donzère, **J.P Brocard** – Groupement Amical Donzerois Agissant pour l’Environnement, **N. Salhi** - CNR, **R. Brusson** – CNR DTRM, **A. Marcou** – CEN Isère, **D. Nadal** – Syndicat mixte Rhône Coiron, **D. Permingeat** – propriétaire de parcelles Natura 2000, **J.F Giraud** - propriétaire de parcelles Natura 2000, **C. Barras** – Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux, carrière DAG, **A. Gilbert** – FRAPNA 07, **B. Pujuguet** – Commune de Saint-Just-d’Ardèche, **J. Gil** – CEN Rhône-Alpes, **J.L Bonis** – LPO AURA et Drôme-Ardèche, **M. Jardin** - Comité Départemental de Canoë Kayak de l’Ardèche, **P. Caillebotte** - Comité Départemental de Canoë Kayak de l’Ardèche, **D. Audemard** – Fédération de pêche de la Drôme, **F. Gonnet** – Syndicat mixte de la Rivière de la Drôme, **C. Mertz** – Communauté des communes de DRAGA, **A. Sarnowsri** - Communauté des Communes Sud Drôme Provence, **M. Le Magarou** - Communauté des Communes Sud Drôme Provence, **C. Salendres** – Commune Etoile-sur-Rhône, **L. Jacob** – Association des amis de Viviers, **J. Dumas** – Fédération départementale de chasse de la Drôme ACCA de Saulce, **J.F Roche** – Comité Départemental de Randonnée Pédestre, **P. Riffeud** - ACCA Viviers, **A. Olivieri** - Fédération Départementale des Chasseurs de l’Ardèche, **M. Vadon** - ACCA Pierrelatte, **G. Bullod** - GIC Drôme Ardèche Provençale, **P. Negre** – ACCA Bourg-Saint-Andéol, **S. Coste-Durieux** – Natura 2000 Commune de Le Pouzin, **A. Cocquelet** – Natura 2000 Commune de Le Pouzin.

Personnes excusées (20 personnes)

D. Gérard – Commune de Le Pouzin, **Guibert** – Chambre de Commerce et d’Industrie de la Drôme, **Fonte** – Chambre de Commerce et d’Industrie de la Drôme, **Quintero** – Commune de Cruas, Centre National de la Propriété Forestier, **E. Duheron** – ONF Drôme-Ardèche, **M. Fuguet** – Commune de Châteauneuf-du-Rhône, **G. Chevalier** – PNR des Monts d’Ardèche Natura 2000, **J. Dubosc** – ACCA Le Pouzin, **S. Forot** – ARCHE Agglo, **S. Nougier** - ARCHE Agglo, **F. Malique** - RTE France, **S. Perry** – CNR Direction territoriale Rhône Isère, **A. Gallu** – Commune de Pierrelatte et Communauté des Communes Drôme Sud Provence, **C. Henry** - CNR, **L. Beguin** – Communauté de communes du Val de Drôme, **F. Cayrat** - Communauté de Communes de Crussol, **B. Brottes** – Commune de La Voulte-sur-Rhône, **A.C Ansourian** – Commune de Loriol-sur-Drôme, **J.M Faton** – Association Sympetrum, **O. Ambrane** – Conseil départemental de l’Ardèche

NOTE : Ce compte-rendu récapitule les échanges sur les différents sujets proposés. Les présentations power-point diffusées lors du comité de pilotage et ce compte rendu sont téléchargeables sur le site internet (<https://milieuxalluviauxrhoneaval.n2000.fr/site/site-2>). Ce compte-rendu sera également envoyé par mail aux membres pour lesquels nous disposons d'un contact courriel. Par ailleurs, le compte-rendu sera envoyé à tous en format papier avec l'invitation du prochain Comité de pilotage qui aura lieu courant 2023. N'hésitez pas à faire suivre ce document à des personnes qui pourraient être intéressées.

Ordre du jour de la réunion

- Rappels sur le réseau Natura 2000 et le site « Milieux alluviaux du Rhône aval »,
- Bilan de l'animation du site en 2021-2022 et projet en cours,
- Présentation par la CNR de l'avancement des projets de restauration des marges alluviales du Rhône,
- Perspectives et projets à venir pour 2023,
- Point d'information du réseau national Natura 2000 : transfert de la compétence de l'Etat à la Région
- Visite de terrain sur l'ancienne carrière Joly (Donzère) réhabilitée par EDF.

Compte-rendu du COPIL

Madame Le Maire de la commune de Donzère accueille l'ensemble des participants d'un mot de bienvenue.

Monsieur Christophe Vignal, Président du COPIL et Maire de Le Pouzin structure animatrice du site, remercie les membres du COPIL de leur présence et recontextualise l'animation du site Natura 2000.

Rappels sur la démarche Natura 2000, sur le lien entre la Mairie de Le Pouzin et Natura 2000 et présentation du site « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Madame Amanda Cocquelet, chargée de l'animation du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » introduit le COPIL par un rappel de l'origine du réseau Natura 2000 et par la présentation du site qui fait l'objet de la réunion. Le réseau de sites Natura 2000 a été constitué en application des deux seules directives européennes en faveur de la protection de la nature : la directive Oiseaux et la directive Habitats, Faune, Flore.

Institué en **1992**, le réseau Natura 2000 compte aujourd'hui **près de 27 000 sites** dans l'Union européenne constituant ainsi le plus grand réseau mondial de sites écologiques à l'échelle continentale. Un exemple très concret de collaboration des Etats membres.

En France c'est 1756 sites soit 13% du territoire et 13 000 communes de concernées.

Elle complète ces explications par une vidéo que vous pouvez [visionner ici](#).

M. Roche se demande pourquoi l'élevage n'est pas plus utilisé pour la réouverture de milieu sur les sites Natura 2000. Le débroussaillage par pâturage est pour lui une solution à développer notamment pour prévenir les incendies.

Amanda Cocquelet précise que le pâturage est compliqué à mettre en place sur ces prairies pour plusieurs raisons. Elles se trouvent en zone inondable ce qui oblige une surveillance accrue. Par ailleurs, la petite superficie de 1ha au total engendre des difficultés à mobiliser un éleveur. Enfin, les déjections des animaux pourraient enrichir le sol ce qui modifierait les caractéristiques du sol et donc le cortège d'espèces attendu.

M. Brusson précise que sur le territoire Rhône Méditerranée de la CNR, l'élevage est utilisé pour la gestion de la végétation des digues et notamment dans la RNCFS de Donzère.

M. Jacob conseille l'utilisation de l'élevage sur les prairies. Technique qui peut être efficace notamment pour la gestion des espèces exotiques envahissantes.

- **Aménagement de la passerelle ViaRhôna à Bourg-Saint-Andéol pour sauver les amphibiens**

M. Jacob demande si les couleuvres peuvent remonter avec le type de géotextile installé.

Amanda Cocquelet précise qu'il n'y a pas eu d'observation de cette espèce dans les puits. Elle confirme que cette méthode est un test et que l'aménagement pourrait être amélioré/complété par un second dispositif sous forme de rampe. Une veille sera réalisée dans les années à venir. Elle précise aussi qu'à chaque crue les puits devraient faire l'objet d'une pêche de sauvetage.

M. Caillebotte demande pourquoi les puits ne sont-ils pas alimentés par le fond.

Amanda Cocquelet répond que c'était pour éviter le colmatage. La CNR reprecise que cette passerelle flottante a été mise en place lors des travaux de restauration de la lône et que le modèle de passerelle avait été réfléchi pour ne pas être endommagé par les crues.

M. Bouchet pense qu'il faudrait corriger ce problème de piège à faune d'une manière plus naturelle.

M. Jacob précise que ce piège n'étant pas naturel, il est donc compliqué de trouver une solution « naturelle ».

- **Dépôts sauvages récurrents sur le site Natura 2000**

Amanda Cocquelet présente un dépôt sauvage inquiétant sur la commune de Saulce sur une ancienne gravière en comblement. Le comblement est effectué avec des matériaux polluants (ex : plaques de goudron). Sur le pourtour du site, le remblaiement en matériaux divers incite les dépôts sauvages.

M. Barras précise que l'UNICEM doit être prévenue si cela concerne une ancienne gravière ou une exploitation en cours. Il précise que l'utilisation de tous types matériaux inertes est acceptée par arrêté de 2014.

M. Audemard confirme que ces dépôts sur la commune de Saulce ont été signalés à la DREAL et à l'OFB. Il encourage à continuer les signalements sur ce secteur pour susciter une réaction.

- **Présentation des projets de restauration des marges alluviales du Rhône sur le secteur du Vieux Rhône de Gervans et le Vieux Rhône de Baix**

Mme Salhi de la CNR présente les deux secteurs visés par la restauration de la dynamique alluviale et compris dans le site Natura 2000.

Amanda Cocquelet explique qu'elle suit de près ces projets en échanges rapprochés avec la CNR. L'idée est de toucher le moins possible aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et de favoriser la renaturation du Rhône.

Mme Pujuguet demande quels sont les moyens d'actions contre le changement climatique sur les cours d'eau. Mme Salhi répond que la baisse des niveaux du Rhône dépend avant tout du débit d'entrée et non pas des aménagements. M. Gonnet remet en cause les prélèvements agricoles

inadaptés. Aussi il ajoute que pour lutter contre le changement climatique il faut s'intéresser de près au niveau des nappes alluviales et mieux gérer les ressources provenant de la pluviométrie.

M. Jacob demande si le secteur de l'île de la Roussette va faire l'objet d'une intervention pour débayer la lône anciennement réouverte et aujourd'hui comblée. Mme Salhi répond que ce n'est pas prévu. M. Jacob demande également pour le secteur des Pradiers, la CNR répond que la réflexion est en cours sur ce secteur.

- **Groupe de travail sur l'amélioration des connaissances piscicoles du site**

M. Bouchet donne des éléments complémentaires sur le projet de restauration du canal d'Orange aujourd'hui très détérioré. Ce projet est particulièrement intéressant dans la mesure où la continuité écologique entre le Rhône aménagé et le Vieux Rhône serait rétabli. Cela permettra de contribuer à la circulation des migrateurs comme l'anguille. Il précise que tout le monde sera consulté pour élaborer ce projet.

M. Jacob précise qu'au moins 4 espèces patrimoniales de libellules sont présentes sur le secteur.

- **Etudes et suivis permettant l'amélioration des connaissances du site**

- Résultats de l'étude de l'évolution des grands types d'habitat par photo interprétation
- Année test pour la mise en place du protocole STELI pour le suivi des libellules
- Résultats de l'année du suivi des cormorans sur les dortoirs
- Résultats de l'année du suivi des oiseaux communs (protocole STOC)

- **Actions de communication et de sensibilisation**

- Réalisation d'une plaquette de présentation du site
- Mise en place d'une infolettre numérique trimestrielle
- Soirée de sensibilisation sur les ripisylves à Privas et Saint Just d'Ardèche
- Valorisation de l'exposition de l'exposition natura 2000 Drôme-Ardèche
- Animations scolaires et grand public sur le terrain

- **Répartition du temps de travail sur l'année 2021**

- **Bilan financier de l'année 2021**

- **Point d'information sur le contexte des subventions Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes**

M. Vignal expose les conséquences de la loi 3DS visant notamment au transfert de la compétence Natura 2000 aux Régions. Il explique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la seule région n'ayant pas prévu d'investir les financements européens destinés à l'animation des sites Natura 2000 à partir de 2024. Ce sont 266 sites Natura 2000 qui seront touchés par cette décision de la Région AURA. Comme la Mairie de Le Pouzin, de nombreuses structures animatrices de sites Natura 2000 ne pourront alors plus assurer la gestion des sites Natura 2000. Afin d'alerter la Région, le conseil municipal du Pouzin a voté et envoyé une motion. Celle-ci sera transmise aux collectivités et communes faisant partie du COPIL.

M. Dumont de la DDT de l'Ardèche confirme que les crédits de 2023 sont bien actés. Pour 2024, la question se pose toujours de comment la Région va reprendre les choses en main.

Mais l'Etat fait tout pour que le transfert se passe avec fluidité. A partir de 2023, les DDT ne gèreront plus que les évaluations d'incidence Natura 2000 et l'extension des sites Natura 2000 (via l'OFB ?).

- **Programme d'action pour l'année 2023**

- Initier la mise à jour du guide pour la gestion des forêts alluviales et réalisation d'une plaquette de vulgarisation
- Réalisation d'un guide découverte du patrimoine de la moyenne vallée du Rhône
- Poursuivre l'accompagnement des projets de restauration des anciennes lînes du Rhône
- Accompagnement de la commune de Baix pour la réalisation d'un sentier pédagogique
- Poursuite de la mise en place des différents suivis d'espèces (oiseaux et libellules notamment)



Mot de fin du Président de COPIL :

Monsieur Christophe Vignal remercie les participants, Amanda Cocquelet l'animatrice pour l'organisation du Copil, la mairie de Donzère pour l'accueil dans ses locaux, ainsi que la DDT pour toutes ces années d'encadrement du réseau Natura 2000.

Visite de la carrière Joly :

Suite à la réunion en salle, il était proposé aux membres du COPIL la visite de l'ancienne carrière « Joly-Lafarge » située sur la commune de Donzère. Lors de cette visite, EDF était présent pour expliquer le contexte actuel de la carrière. Cette carrière a cessé son activité en 2012, et depuis 2015, elle fait l'objet d'une mesure de compensation gérée par EDF. Un certain nombre d'aménagements ont été créés : des mares, des hibernaculums pour les reptiles, des zones de haut-fond dans les lacs par exemple. La zone présente une mosaïque d'habitats très intéressante avec des plans d'eau, mares, des ceintures de végétation aquatique, des boisements alluviaux, des milieux ouverts secs... Certains de ces habitats sont d'intérêt communautaire. L'entreprise TerraMax a notamment présenté les différentes actions mises en œuvre pour la gestion de la Jussie dans une mare. Le bureau d'étude TERE0 réalise un suivi régulier des espèces présentes. Parmi celles observées : le Canard colvert, le Cygne, la Nette rousse, le Campagnol amphibie, le Castor. Cette sortie a été le lieu de nombreux échanges entre les différents participants.

Contact

Amanda COCQUELET

Animatrice Natura 2000

Site FR 820 1677 : « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Site FR 821 2010 : « Printegarde »

Mairie Le Pouzin - 3 avenue Marcel Nicolas B.P.6, 07 250 LE POUZIN

Tél. : 04 75 63 81 48

Port. : 06 33 82 81 32

a.cocquelet@lepouzin.fr

Monsieur Christophe VIGNAL

Maire de la commune de Le Pouzin et

Président des comités de pilotage des sites Natura 2000

« Milieux alluviaux du Rhône aval » et « Printegarde »

